



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE
MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc – www.crenc.nc – Ridet : n° 675173.0001

**Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du vendredi 11 mars 2022**

Les membres du Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à DUMBEA, 1 bis Avenue Georges BECQUERELLE – KOUTIO, sur convocation du Président Monsieur Vincent FARDEAU, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- **Bilan moral 2021**
- **Bilan financier 2021**
- **Projet budget 2022**
- **Questions diverses**

Présents ou représentés

Affiliés CLAF membres Actifs	Représentant	Nombre de voix
L'Étrier de Nouméa	Jean-Louis DUCOIN	28
ACNO	Odile KOMORNICKI	10
La Cravache	Aline BLONDE	7
ACD	Nathalie DIAZ	34
Oxer	Emmanuel PAVIOT	10
AC Nouville	I SELIMAN	9
AC Kato	Sandrine GAUDE	8
ATEW	Audrey SCHNEIDER	7
SOUS TOTAL		113
Agréés CLAG membres Actifs	Représentant	Nombre de voix
PTH	Jean-François MEYER	3
Le bonheur est dans le pré	Nathalie CHIARAVIGLIO	4
Centre équestre de la Tamoa	Chloé RABOUIN	6
SCEA Kopejo	Charlotte MARCHAL	5
SOUS TOTAL		18
TOTAL du nombre de voix présent ou représenté		131

Absent, excusé

Affilié CLAG	Représentant	Nombre de voix
Ouessant		1

Absents

Affiliés CLAF	Représentant	Nombre de voix
PCN		3
La Gourmette de Nouméa		36
Agréés CLAG	Représentant	Nombre de voix
Brocéliande		9
Centre Équestre de Paita		5
TOTAL du nombre de voix absent ou excusés		54

TOTAL du nombre de voix composant l'Assemblée Générale du CRENC	185
--	------------

Participent également à l'assemblée :

- Monsieur Vincent FARDEAU, Président du CRENC,
- Madame Corinne BADDA DE PODASALVA, Présidente de la commission Dressage Hunter,
- Monsieur Jean-Luc BADDA DE PODASALVA, Président du CEPS,
- Madame Marie-Pierre CHAVANEL, Présidente de la commission Secrétariat Général,
- Monsieur Christophe DABIN, Président du Comité Territorial Olympique Sportif,
- Madame Peggy DAVAL, Gérante du Yala Ranch,
- Monsieur Guillaume DEMANGEAU, Vice-Président de La Cravache,
- Madame Valérie GENTIEN, Présidente du CRTE,
- Monsieur Philippe GUICHARD, Directeur du Conseil du Cheval en NC,
- Madame Marion JAUBERT, Membre de la commission Dressage Hunter,
- Madame Nelly JOSSE, Membre de la commission Communication,
- Madame Odile KOMORNICKI, Présidente du CEPN,
- Charlotte KUNZ, Membre de la commission Communication du CRENC,
- Madame Céline LASBLEIZ, Membre du Comité du CRENC,
- Madame Laurence LEBEGIN, SCA Le Bonheur est dans le pré
- Monsieur Jacky LEPLEY, Président de la commission CSO,
- Monsieur Mathieu NATUREL, Président de l'UPRA Equine
- Madame Sarah PELLETIER, Secrétaire Générale du CRENC,
- Madame Dominique ROESNER, Trésorière du CRENC,
- Monsieur Olivier RAZAVET, Président de la commission Juridique et Financière du CRENC,
- Monsieur Bruni SALVAI, Représentant la DJS NC,
- Monsieur Karl WILLEMOT, Président de l'ACEW,

Monsieur, Vincent FARDEAU, Président du CRENC, après avoir fait signer la feuille de présence par les membres entrant en séance, constate qu'au moins le quart des membres (12 membres sur les 17 membres) ayant le droit de vote sont présents et/ou représentés et qu'ils représentent au moins le quart des voix (**131 voix sur 185**). Par voie de conséquence le quorum est atteint et la présente assemblée peut valablement délibérer.

Puis après avoir remercié les membres pour leur présence, le Président ouvre la séance à 19h00.

Monsieur Vincent FARDEAU rappelle en séance les nouvelles modalités de vote liées aux modifications statutaires du CRENC approuvées par l'Assemblée Générale du 21 octobre 2021. Il précise la notion de différenciation entre les membres actifs et les membres adhérents, ainsi que la particularité des membres convoqués et des membres invités.

Puis il propose de passer à l'étude du 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour.

1. Rapport moral du Président et Bilan de l'activité sur l'exercice 2021

Le Président présente en séance son rapport moral en donnant toutes informations utiles.

Il invite à prendre connaissance des éléments du rapport d'activité, puis il offre la parole aux participants.

Après un bref échange, plus personne ne demandant la parole, la décision suivante est soumise aux votes des membres de l'assemblée générale.

Résolution n°1

Les membres de l'assemblée générale approuvent le rapport moral du Président et le rapport d'activité 2021 dans les termes présentés en séance et donnent quitus entier et sans réserve au Président pour l'accomplissement de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président invite Madame Dominique ROESNER -Trésorière du CRENC - à présenter le point suivant relatif au rapport financier et à l'approbation des comptes.

2. Rapport financier du Trésorier & examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

La Trésorière présente en séance son rapport financier en donnant toutes informations utiles.

Il est notamment précisé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 du CRENC se caractérisent par les éléments suivants :

- Total du bilan 17 280 429 XPF
- Chiffre d'affaires 6 648 610 XPF
- Résultat net comptable 152 625 XPF

La Trésorière offre ensuite la parole à Monsieur Olivier RAZAVET – Président de la Commission Finances du CRENC.

Après avoir présenté plus en détail l'évolution des chiffres sur les 2 dernières années, il présente en suivant une analyse par fonction et actions en suivant les axes du plan stratégique 2020-2023 de la DJSNC à savoir :

- La Gouvernance du sport,
- L'activité physique et sportive vecteur de développement social et santé,
- Le sport développement territorial,
- L'accès au sport de haut niveau.

Le Président remercie Monsieur Olivier RAZAVET pour sa présentation détaillée.

Il rappelle l'importance des budgets puis offre la parole aux participants.

Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est soumise aux votes des membres de l'assemblée générale.

Résolution n°2

Les membres de l'assemblée prennent acte des éléments du rapport financier de la Trésorière et approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils viennent d'être présentés en séance et qui font apparaître un bilan financier 2021 arrêté à la somme de 17 280 429 Francs CFP et un résultat net comptable de 152 625 F CFP.

Les membres de l'assemblée donnent quitus entier et sans réserve à la Trésorière pour l'accomplissement de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Quitus aux membres du Comité directeur

La décision suivante est soumise au vote des membres de l'assemblée générale.

Résolution n°3

Les membres de l'assemblée donnent quitus entier et sans réserve à l'ensemble des membres du Comité directeur et des membres du bureau, pour l'accomplissement de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Actions et budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel est présenté conjointement en séance par la Trésorière et Monsieur Olivier RAZAVET.

Toutes précisions utiles sont données aux membres présents.

La parole est offerte aux participants.

Madame Chloé RABOUIN demande des précisions sur le montant des cotisations des années précédentes en comparaison avec le montant de location du matériel d'organisation de concours proposé cette année.

Il lui est répondu qu'en raison de la bascule des compétitions dans le système fédéral, les cotisations annuelles d'aide à l'organisation des compétitions n'ont plus lieu d'être. En revanche le CRENC n'ayant plus de rétrocession liée à l'organisation des concours, mais souhaitant tout de même accompagner les organisateurs dans cette transition, il a été décidé de proposer à la location du matériel informatique et de chronométrage aux clubs organisateurs de concours.

Plus personne ne demandant la parole, la décision suivante est soumise aux votes des membres de l'assemblée générale.

Résolution n°4

Les membres de l'assemblée générale valident **le budget prévisionnel pour l'exercice 2022 d'un montant de 12 708 000 francs**, tel qu'il vient d'être présenté en séance.

A l'exception de Madame Chloé RABOUIN, représentant le Centre Équestre de la TAMOA, qui s'abstient, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres membres présents et représentés.

Le Président informe les membres que le CRENC n'a reçu aucune demande relative aux questions diverses de la présente assemblée, puis il offre la parole aux membres présents.

5. Interventions diverses

Monsieur Jean-Louis DUCOIN, représentant l'association de L'Étrier de Nouméa, souhaite remercier l'équipe et particulièrement Monsieur Frédéric MORAND pour l'aide apportée au bon déroulement de leur 1^{er} concours.

Monsieur Bruno SALVAI représentant de la DJS NC souhaite apporter la précision quant à la situation budgétaire de l'an dernier. Il ajoute qu'en 2021, l'institution était sous tutelle de l'État et a été amputée d'une grande partie de ses budgets. Cette année, la DJS NC espère l'obtention d'une délibération imminente pour disposer de ses budgets.

Puis il précise que l'ANS est en augmentation cette année et qu'il est nécessaire de flécher correctement ses demandes en particulier pour les clubs.

Il précise que le modèle des axes présentés en séance sont ceux de l'an passé et qu'il serait préférable de les réactualiser.

Il rappelle également la réglementation quant à la nécessité d'être déclaré auprès de la DJS NC pour toute personne qui dispenserait un enseignement contre rémunération. La DJS NC se doit effectivement de contrôler les enseignants non seulement pour mieux les protéger, ainsi que protéger les pratiquants, mais également pour s'assurer de la probité des enseignements dispensés.

Il tient également à féliciter l'équipe du CRENC quant à sa réactivité pendant la période Covid et en particulier Madame Nelly JOSSE pour le travail effectué pour permettre à nouveau la pratique de l'équitation en cette période de crise sanitaire.

Monsieur Christophe DABIN – Président du CTOS - est ravi de constater une assemblée très sereine. Il souligne que l'intervention de Monsieur Olivier RAZAVET donne de la lisibilité sur les bilans comptables et aimerait que d'autres ligues prennent exemple d'une telle présentation avec une vision aussi large.

Il rappelle que la crise Covid de 2021 a été difficile pour tout le monde et il confirme le travail effectué pour que les structures sportives aient des aides financières pour améliorer leur bilan sur cette période critique. Il souligne également le travail important effectué par le CRENC pour la mise en place de protocoles sanitaires et de reprises d'activités pour les centres équestres qui ont par ailleurs bénéficié à toutes les autres disciplines qui ont suivi le pas à l'équitation. Il rappelle que tous sont confrontés aux mêmes difficultés concernant les finances et qu'il est important de se reporter sur les propositions de l'ANS pour profiter aux mieux de cet accompagnement. Il incite les centres équestres à ne pas hésiter à se rapprocher de leurs comités provinciaux.

Il ajoute que le CTOS organise de nombreuses formations et soirées thématiques dont la prochaine portera sur « comment faire fonctionner une page Facebook ».

Pour s'associer à ce que vient de préciser Monsieur SALVAI, il informe les membres de l'assemblée que les textes du code du travail vont évoluer et vont permettre aux CQP de pouvoir être rémunérés.

Il dit espérer que la phase Covid est derrière. Il précise que le pass sanitaire ne sera plus obligatoire prochainement et que les activités sportives vont pouvoir reprendre normalement permettant aux athlètes de faire à nouveau de la compétition à l'extérieur du Territoire. Il ajoute que le nombre de licenciés a progressé d'une manière générale sur les 2/3 des ligues. Seules 3 disciplines ont connu une baisse importante.

Pour finir, il précise qu'en raison notamment de la qualité des échanges avec le CRENC, notamment pendant la crise Covid, l'importance des chevaux en tant qu'« athlètes » a mieux été comprise.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les participants pour leurs interventions et propose de passer aux formules de pouvoirs.

6. Pouvoirs

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux porteurs du procès-verbal de la présente assemblée, afin d'effectuer toutes démarches, accomplir toutes formalités et généralement faire ce que de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président remercie à nouveau les membres présents et lève la séance à 20h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et la Secrétaire générale.

Marie-Pierre CHAVANEL
Présidente Commission
Secrétariat général

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président